

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DES DELIBERATIONS DU

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

CONSEIL MUNICIPAL DE

BEUVRON EN AUGE

Qui ont pris part à la délibération :

10

Séance du 03-10-2022

Date de la convocation

28-09-2022

Date d'affichage

28-09-2022

L'an deux mil vingt-deux, le 3 octobre, le Conseil Municipal de Beuvron en Auge, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jérôme BANSARD, Maire.

Présents : M. Jérôme BANSARD, Maire

Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1^{ère} Adjointe ; M. Jean-François MOREL, 2^{ème} Adjoint ;

Mme Dominique CLERGET ; Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ; M. Jean-Jacques CAMPION

Absents excusés : Mme Mélanie HERVE (donne procuration à Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE) ; M. Samuel HAREL (donne procuration à M. Jérôme BANSARD) ; M. Alain GAYET (donne procuration à Mme Dominique CLERGET) ; M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN (donne procuration à M. Jean-François MOREL)

Absent : M. Marc CHAZELLE

Secrétaire de séance : M. Jean-François MOREL

4. Modification de la convention conclue avec le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) par laquelle la Commune adhère au service de "Conseil en énergie partagé" de niveau 1

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 février 2022, autorisant le Maire à signer une convention conclue avec le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) par laquelle la Commune adhère au service de "Conseil en énergie partagé" de niveau 1 ;

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) a développé un service intitulé "Conseil en énergie partagé" (CEP) ;

Considérant qu'une erreur matérielle a été relevée dans la convention initiale et qu'il convient dès lors de supprimer l'églice du suivi de la consommation énergétique des bâtiments communaux qui vont être audités ;

Sur la présentation de Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE ;

Sur la proposition de M. Jérôme BANSARD, Maire de Beuvron-en-Auge ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Confirme son accord pour que la Commune adhère au service de "Conseil en énergie partagé" de niveau 1, développé par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) ;

Décide de la modification de la convention conclue avec le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) par laquelle la Commune adhère au service de "Conseil en énergie partagé" de niveau 1, pour corriger l'erreur matérielle constatée dans la rédaction de la convention initiale ;

Autorise le Maire à signer la convention correspondante ;

Dit que la présente délibération sera notifiée au Trésorier du Centre des Finances publiques

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Le Maire
Jérôme Bansard

Le Secrétaire de séance
Jean-François Morel

Transmis en Sous-Préfecture
et exécutoire le 2022